

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 1^{er} Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 24/11/2023

Présents : Romain CHAUMEIL, Lise MAISON, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS

Par procuration : Léon GRANDE (procuration donnée à Hervé Joly)
Guillaume FONTAINE (procuration donnée à Catherine BOUDRIE)
Saskia LEPAGE (procuration donnée à Lise MAISON) ;

Absent (excusé) : Daniel BARRETEAU

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Catherine BOUDRIE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Objet : Tarifs / accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un service d'accueil périscolaire est mis en place depuis la rentrée de septembre 2008, au prix de 2,00 € l'accueil du matin ou de la fin d'après-midi et à 3,00 € la journée d'accueil périscolaire, par délibération du Conseil Municipal en date du 04/07/2008 visée le 10/07/2008 au bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de la Corrèze.

Ces tarifs étant resté inchangés depuis septembre 2008, il propose d'appliquer une hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, fixe à 2,50 € (deux euros et cinquante centimes) le prix de l'accueil périscolaire du matin ou de la fin d'après-midi et à 3,50 € (trois euros et cinquante centimes) le prix de l'accueil périscolaire la journée, à dater de la rentrée de septembre 2024.

St-Yrieix-le-Déjalat, le 01/12/2023



Le Maire,

Romain CHAUMEIL